



## Betoging tegen het Budgetair Pact aan het Waals Parlement

Geplaatst op zondag 02 juni 2013 | 

 SHARE

**Niettegenstaande de korte voorbereidingstijd en de regen manifesteerden een paar honderd actievoerders vorige woensdag aan het Waals Parlement om te protesteren tegen het Budgetair Pact.**

Tot de actie was opgeroepen door de FGTB Wallone, maar er waren ook enkele tientallen militanten van de CNE (franstalige tegenhanger van de LBC) en kleine delegaties van de "Fédération des Etudiants Francophones", van de PTB (franstalige PVDA), Mouvement de Gauche, VEGA, Constituante en Front des Résistance (sorry als wij iemand vergeten).

LEF verdeelde een pamflet met de inhoud die wij aan de Parlementsleden gestuurd hadden en de schriftelijke antwoorden die wij gekregen hadden (zie bijlage hieronder).

Een delegatie van de FGTB Wallenne, CNE en FEF werd in het Parlement langdurig ontvangen door woordvoerder van de verschillende partijen.

Thierry Bodson, Secretaris Generaal bracht verslag uit van het gesprek. De partijen bleven bij hun voornemen om het verdrag goed te keuren (n.v.d.r. alleen Bernard Westphael, van de éénmans fractie Mouvement de Gauche heeft aangekondigd tegen te stemmen. Hij had eerder voorgesteld een volksraadpleging te organiseren, maar een stemming over het voorstel werd geweigerd).

Het enige lichtpuntje dat Bodson zag, is de toezegging dat over Budgetair Pact hoorzittingen zullen georganiseerd worden. In het beste geval zou dit ertoe kunnen leiden dat het voorstel over het zomerreces getild wordt, en wie weet dat er van uitstel afstel zou komen.

In ieder geval, gaat de actie verder. Wij vernemen uit goede bron dat er door de vakbonden op 24 juni nationaal zou betoogd worden tegen het budgetair pact. Wij houden u op de hoogte !

Via onderstaande link krijgt u een sfeerbeeld van deze geslaagde actie.

<https://picasaweb.google.com/101161532789719614865/20130530Namen#5883816433613666322>

**Bijlage: pamflet van LEF op de betoging in Namen op 29 mei j.l.**

**Bravo pour votre action !**

**Le Forum Gauche Ecologie (FGE) est solidaire de votre lutte.**

**Un article concernant l'action d'aujourd'hui paraîtra sur notre site ([www.lef-online.be](http://www.lef-online.be))**

**Notre grain de sable**

*Dans une lettre ouverte aux Parlementaires, le Forum Gauche Ecologie (FGE) a attiré l'attention sur les conséquences irrémédiables du Pacte Budgétaire de l'Europe, pour notre politique budgétaire et donc notre politique sociale et sur les atteintes à la démocratie. Le FGE demande aux parlementaires de ne pas approuver ce Traité et, en tout cas, de lui consacrer un débat sérieux. Nous publions ci-après la lettre ouverte et quelques réponses écrites.*

**Lettre ouverte aux parlementaires**

Chère Madame, Cher Monsieur,

**Concerne : la politique budgétaire et la démocratie**

*La Belgique, contrairement à certains autres pays européens, n'a pas économisé à l'excès... mais ce n'est que partie remise*

Des économistes aussi renommés que Paul De Grauwe, Joseph Stiglitz ou Paul Krugman (2 prix Nobel) défendent depuis longtemps la théorie selon laquelle les politiques budgétaires strictes sont économiquement contre-productives.

Ce point de vue commence aussi à être adopté par certains de nos politiciens de premier plan. En conséquence, notre gouvernement a suivi de manière moins stricte la discipline budgétaire européenne lors du dernier contrôle budgétaire.

Mais ce n'est que partie remise. Si au cours des semaines à venir les différents parlements du pays valident le pacte budgétaire, les mesures d'économie strictes deviendront inévitables et vous serez réduits à l'état de spectateurs.

Parce qu'en raison de votre agenda très chargé et des montagnes de documents parlementaires que vous devez traiter, vous n'avez peut-être pas encore trouvé le temps de parcourir le texte du pacte budgétaire européen, et parce que le passé nous a montré qu'il est arrivé à bon nombre d'entre vous de voter des traités européens sans en lire les textes, je prends la liberté de vous résumer le traité et de mettre le doigt sur ses lourdes conséquences.

Le pacte budgétaire européen, officiellement appelé Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), a été signé le 2 mars 2012 par les chefs d'États et de gouvernements de 25 États membres de l'Union européenne.

Pour que le traité puisse entrer en vigueur, 12 pays devaient le ratifier, ce qui est le cas depuis le 21 décembre 2012. Il n'est applicable qu'aux pays qui le ratifient. Contrairement à d'autres traités comme le Traité de Lisbonne (nom de substitution de la Constitution européenne), la non-ratification par la Belgique n'aurait dans ce cas-ci pas de conséquences pour les autres Etats membres.

**Contenu succinct du pacte budgétaire**

Je me borne aux points principaux et à leurs implications.

Le **déficit budgétaire** doit rester sous les **0,5 %** du PIB (article 3.1.b). Lors du dernier exercice, le gouvernement fédéral a eu toutes les peines du monde à arriver au chiffre de 2,45 %.

Le point précédent entre en vigueur endéans l'année de la signature par le biais de **dispositions contraignantes et permanentes**, de préférence constitutionnelles, qui garantissent son application.

Si la **dette publique** dépasse les 60 % du PIB, cet excédant doit être réduit d'un vingtième chaque année (article 4). En montants arrondis, notre dette publique et notre PIB se chiffrent actuellement tous les deux à 360 milliards d'euros. Le rapport entre les deux est donc d'environ 100 %. Les 40 % d'excédant se chiffrent à 144 milliards d'euros. La réduction annuelle d'un vingtième revient donc à **7,2 milliards d'euros**. L'évolution de ce chiffre au cours des années suivantes dépend entre autres de l'évolution du PIB. Si celui-ci devait diminuer, le montant annuel à dégager augmenterait. En d'autres termes, plus le patient est malade, plus il doit saigner.

Tant la Commission européenne que les Etats signataires du traité qui estiment qu'un pays ne respecte pas les dispositions de l'article 3.2 peuvent introduire une plainte devant la Cour européenne de Justice et demander à ce que des **sanctions** financières soient imposées.

### **Conclusion**

Les dispositions de ce traité reviennent à un durcissement des lignes directrices européennes en matière de politique budgétaire imposées par le Traité de Maastricht. Son caractère strict, contraignant et irréversible fera grimper les économies budgétaires à des sommets jamais connus auparavant et les prolongera éternellement.

J'ai appris que certains politiciens proposent d'ajouter à la proposition de loi qui doit valider ce traité, un préambule pour insister sur la nécessité d'une politique de relance. Selon moi, de tels ajouts, même s'ils sont bien intentionnés, ne changeront rien aux dispositions contraignantes du traité.

La marge de manœuvre dont disposent le gouvernement et le parlement pour mener une politique économique (et donc aussi sociale) est réduite encore davantage. Ce déficit démocratique grandissant va faire douter de plus en plus de citoyens de l'utilité des élections.

Il y a donc assez de raisons fondées pour ne pas accepter ce pacte budgétaire, ou tout du moins pour mener au préalable des consultations approfondies auprès d'experts et auprès des partenaires sociaux. Les syndicats sont demandeurs d'une audience au parlement (cf. la lettre envoyée aux chefs de groupes le 25 octobre).

Je me tiens bien entendu à votre disposition pour discuter plus en détail de ces points.

Au nom du Forum Gauche Écologie

Michel Vanhoorne

Coordinateur

### **Réponse des Parlementaires**

**Réponse de Mr. Patrick DUPRIEZ, Président du Parlement wallon (6.5.13)**

**Monsieur Vanhoorne,**

J'accuse bonne réception de votre courriel relatif au Pacte budgétaire européen et me permets de saluer votre intérêt et votre engagement relatifs aux questions européennes.

Ce dossier fait l'objet d'une grande attention de la part de nombreux parlementaires et suscite inquiétudes, débats et prises de positions en sens divers.

Le débat à ce sujet est d'ailleurs plus complexe que ne le laissent entendre certaines communications caricaturales. A titre d'exemple, il peut y avoir austérité sans traité - cela ne vous aura pas échappé... - de même que le respect des règles budgétaires prévues par celui-ci est possible sans austérité.

Des parlementaires des différentes assemblées ont pris connaissance du texte et, récemment, des parlementaires européens Ecolo ont d'ailleurs exprimés dans la presse un avis semblable au vôtre, invitant à ne pas voter ce traité.

Comme vous le savez, les 7 parlements belges vont devoir se prononcer sur le TSCG et, pour votre bonne information, le débat à ce sujet débutera au Sénat dans les prochains jours.

Pour ce qui concerne le Parlement wallon, nous n'avons, à ce jour, pas reçu le projet de Décret de ratification qui doit nous être transmis par le Gouvernement.

Lorsque cela sera le cas, le projet de traité européen sera soumis au Comité d'avis sur les questions européennes de notre Parlement avant d'être, le cas échéant, voté en séance plénière.

En tant que Président du Parlement, je veillerai particulièrement à ce que le débat de fond ait lieu et serai attentif à toute demande d'audition qui pourrait être transmise par des parlementaires.

**En réponse à divers appels citoyens concernant le Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) Barbare Trachte, Députée au Parlement Régional**

**Bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a diffusé le messge ci-dessous.**

Cher Citoyen, Chère Citoyenne,

Votre courriel relatif au Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

L'analyse d'Ecolo est la suivante : sans mécanisme correctif, il risque de justifier toutes les politiques d'austérité actuellement prescrites par la Commission Européenne, de conduire à de dangereux reculs en matière sociale et d'empêcher les Etats européens d'investir dans une réorientation de leur économie et dans les emplois du futur. Il n'apporte pas ailleurs aucune réponse aux enjeux aussi évidents qu'urgents en matière de régulation du secteur financier et d'harmonisation sociale et fiscale à l'échelle européenne.

Reste que le TSCG a été accepté par les dirigeants des Etats. Dans la mesure où le TSCG est, vu sa ratification par plus de douze Etats membres, d'ores et déjà en vigueur, nous nous efforçons d'agir là où nous sommes en responsabilité, pour modifier ce qui peut l'être via le dispositif de transposition en droit interne des principes du Traité. Nous voulons par là prévenir toute situation qui enserrerait notre société dans un carcan à l'intérieur duquel il serait impossible de se donner des marges de manœuvre pour le maintien et le développement de politiques sociales ou de redéploiement de l'économie.

Ainsi, les textes de ratification du TSCG ont fait l'objet de discussions serrées au niveau wallon, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif de ces discussions est de traduire le Traité, partout où nous en avons la possibilité, autrement que par une stricte application de la règle d'or budgétaire mais au contraire montrer à tous les Etats d'Europe et à nos concitoyens qu'une autre voie est possible pour sortir de la crise.

A travers les textes de transposition, nous voulons notamment faire en sorte qu'en Wallonie, à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles, la recherche de l'équilibre budgétaire ne se fasse pas au détriment des politiques nécessaires à la résorption des inégalités. Nous souhaitons également, dans le cadre de cette transposition, mettre sur un pied d'égalité l'objectif budgétaire et les objectifs sociaux et environnementaux auxquels les gouvernements concernés se sont engagés via la Stratégie UE 2020. Enfin, nous avons exigé une consultation préalable et systématique des interlocuteurs sociaux et une évaluation au préalable de l'impact redistributif des mesures qui seraient éventuellement prises en application du traité, évaluation qui comprendra une analyse spécifique de l'impact des mesures projetées en termes de genre.

Dans le cadre de la ratification et de la transposition au niveau fédéral, nous défendrons le même point de vue. Et nous nous opposerons à ces textes s'ils ne comportent pas les mêmes garde-fous que ceux introduits après négociation aux niveaux wallon, bruxellois et de la fédération Wallonie-Bruxelles. (*Note de la rédaction: entre temps Ecolo a voté contre au Sénat*).

Il est de notre responsabilité politique de nous battre là où nous sommes et de mettre en œuvre l'ensemble des moyens à notre disposition pour adapter la portée de ce Traité à l'ensemble des enjeux budgétaires, sociaux et environnementaux qui se posent à notre pays, aux entités qui la composent et à l'ensemble de nos concitoyens.

Restant à votre disposition pour poursuivre le dialogue, nous vous prions d'agréer, Cher Citoyen, Chère Citoyenne, l'expression de notre considération distinguée.

Le **Forum Gauche Ecologie (FGE)** est un mouvement radical, rouge et vert, au delà des partis. Voulez vous en savoir plus sur ce que nous sommes et ce que nous faisons? Jetez un coup d'oeil sur notre site internet. Vous pouvez également vous abonner gratuitement à notre lettre d'information électronique au bas de l'écran sur notre site

[www.lef-online.be](http://www.lef-online.be)

**Edit. resp. et contact :** Michel Vanhoorne, Gordunakaai 7, 9000 Gand. Tél. 09 222 40 33

GSM 0497 57 94 59 [michel.vanhoorne@ugent.be](mailto:michel.vanhoorne@ugent.be) [www.lef-online.be](http://www.lef-online.be)